

**OBJET :** Présentation du rapport d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal du Collège Crosne/Yerres.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président d'un établissement public de coopération intercommunale d'adresser aux Maires de chaque Commune membre, tous les ans, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif,

VU le rapport d'activité pour l'année 2010 du Syndicat Intercommunal du Collège Crosne/Yerres,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication dudit rapport lors de sa séance du 24 novembre 2011.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire



Nicolas DURONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yverres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 09/12/11  
et de la publication le 01/12/11  
Le Maire,

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98